

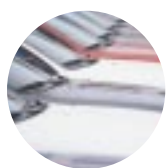
BVA

Été/Automne
1999
Numéro 5

BULLETIN VALEUR AJOUTÉE

Des produits de
retraite collectifs
adaptés au
monde du travail
d'aujourd'hui

Des solutions novatrices pour vous aider à faire prospérer votre entreprise



2 L'efficacité de
TRADEXPRESS[®]
Cyber-LC



3 Fraudes sur
les cartes
de crédit



4 Naissance
d'un RER
collectif

Mot

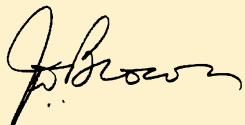
DE LA *rédaction*

De plus en plus d'entreprises réalisent à quel point il est important d'offrir des programmes d'avantages sociaux complets à leur personnel en vue d'attirer et de conserver les employés qualifiés. Dans ce numéro du *BVA*, nous nous penchons sur les produits de retraite collectifs et la conception de régimes dans lesquels les employés ont un rôle actif à jouer de même que des possibilités de faire des choix avisés pour leur avenir financier. Pour illustrer notre propos, nous prenons l'exemple d'un de nos clients, Beauty Industries, en donnant les points de vue des cadres et des représentants syndicaux.

Nous faisons également un tour du côté de la Barbade pour retrouver un client qui utilise l'un de nos services de règlement, Cyber LC, qui permet de passer par Internet pour la production de lettres de crédit. Nous ferons également le point sur un problème qui prend de l'ampleur, à savoir les fraudes sur les cartes de crédit, et sur ce que vous devez savoir pour ne pas en être victime vous-même. En dernier lieu, nous nous arrêtons à un intéressant projet pilote de carte intelligente qui se déroule à Barrie, en Ontario, et qui préfigure déjà la «société sans numéraire»; vous verrez que les avantages sont appréciables tant pour les commerçants que pour les clients.

Notre but est de vous informer en vous éclairant sur des sujets qui vous concernent, de façon à couvrir les enjeux qui intéressent les entreprises canadiennes. Nous voudrions bien, dans les numéros qui viennent, vous donner voix au chapitre. Aussi vous encourageons-nous à communiquer avec nous pour nous faire part de vos suggestions.

Meilleures salutations,



J. Drew Brown
Vice-président principal,
Services automatisés, Clientèles
commerciale et grandes entreprises

TRADEXPRESS

Cyber-LC[†] aide

Simpsons Motors

à tourner rondement

La Banque Scotia offre des services en ligne de production et de suivi de lettres de crédit et de documents d'encaissement

La plage, le soleil et les voitures sont le lot quotidien de Mark Harris, qui travaille comme vérificateur comptable chez Simpsons Motors Limited, l'un des plus grands concessionnaires automobiles de la Barbade. L'établissement qui l'emploie commercialise un grand nombre de marques de voitures, dont Daimler-Chrysler, Suzuki, General Motors et Porsche. M. Harris estime que le service en ligne TRADEXPRESS, Cyber-LC de la Banque Scotia, qui sert à produire des lettres de crédit et des documents d'encaissement et à en assurer le suivi par le biais d'Internet, a permis de grandement simplifier la gestion des paiements aux fournisseurs.

«Pour payer nos fournisseurs, nous utilisons des lettres de crédit préalablement approuvées par les services de la Banque Scotia à Toronto, explique M. Harris. Grâce au système en ligne de

la Banque Scotia, nous pouvons maintenant faire des demandes de lettre de crédit par voie télématique et obtenir rapidement (en moyenne dans les 24 heures) les autorisations voulues. Avant, il fallait compter environ une semaine entre la transmission de la demande et l'obtention de la lettre de crédit, délai dont il fallait tenir compte pour toutes les factures reçues. Maintenant, le processus de règlement est autrement plus efficace.»

Conçu en fonction des besoins spécifiques des clients, Cyber-LC permet aux utilisateurs autorisés d'accéder à un domaine réservé du site Web de la Banque Scotia. Après la procédure d'accès, la session s'ouvre sur un menu avec des options pour faire une demande de lettre de crédit, modifier un document de ce type ou afficher des rapports. «Nous pouvons vérifier la date à laquelle la lettre de crédit a été émise, le numéro d'autorisation, le montant et le nom du client, indique M. Harris. Le système est de plus très convivial, ce qui rend l'opération plus rapide et moins coûteuse.»

Suite à la page 7



Fraudes sur les cartes de crédit, phénomène des années 1990

Les fraudes sur les cartes de crédit sont en train de devenir une activité à part entière dans le milieu du crime organisé, ce qui compromet la santé économique de notre pays. Mais qui paye pour les méfaits commis par les criminels «à col blanc» ?

Le phénomène n'est pas nouveau. Ce qui est nouveau, c'est le degré d'organisation des réseaux impliqués et les moyens dont ils disposent.

Pour pirater les données confidentielles stockées sur les cartes, tout ce dont on a besoin est un appareil permettant d'en lire la bande magnétique. Or, selon Gord Jamieson, caporal à la section des crimes commerciaux de la GRC à Newmarket, se procurer un tel appareil n'est pas compliqué. «L'acquisition de tels systèmes n'est aucunement réglementée par l'État, ce qui tient au fait qu'il y a une multitude d'utilisateurs légitimes, comme les hôpitaux, les détaillants et les associations, entre autres.»

Au Canada, ce genre de fraudes est principalement le fait de groupes criminels organisés, note le détective Chuck VanderHeyden, de la division des fraudes des services de police de Toronto. «Avant, l'occasion faisait le larron, mais maintenant, le crime organisé est de la partie et en a fait une grosse affaire. Non seulement les criminels peuvent-ils relativement facilement confectionner de fausses cartes, mais les enquêtes et les poursuites sont laborieuses, nécessitent beaucoup de ressources et exigent que les institutions financières privées, les autorités policières et l'appareil judiciaire collaborent. On a beaucoup moins de chance d'écoper d'une longue peine d'emprisonnement en se rendant coupable de fraude que si on a commis un crime violent, ce qui fait pencher la balance.»

M. VanderHeyden ajoute : «Le piratage des données des cartes de débit et l'utilisation frauduleuse des cartes de crédit sont des activités qui peuvent servir à financer d'autres opérations illégales, comme celles liées à la drogue ou autres, d'où la recrudescence de telles activités organisées.»

Qui paie les pots cassés ?

Le problème a pris des proportions considérables, constate Gene McLean, directeur de sécurité de l'Association des banquiers canadiens. «D'après les chiffres que nous avons publiés pour l'année civile 1998, le Canada a perdu environ 147 millions de dollars à cause des fraudes, dont approximativement 73 millions de dollars pour celles sur les cartes de crédit; ce chiffre est en progression par rapport à l'exercice précédent. La tendance est définitivement à la hausse.»

Comme on peut relier une bonne partie des fraudes sur les cartes de crédit au crime organisé, la population canadienne – et pas seulement les détaillants ou les employés de banque – devraient se préoccuper du problème.

«Sévir contre ce genre de fraudes pourrait ne pas sembler si urgent du fait que les banques – qui font de toute façon des profits – sont vues comme étant les principales victimes, avance M. VanderHeyden. Reste que les fraudes commerciales constituent un sérieux problème qui nuit à la productivité de tout le pays et que l'ensemble des consommateurs en font les frais.»

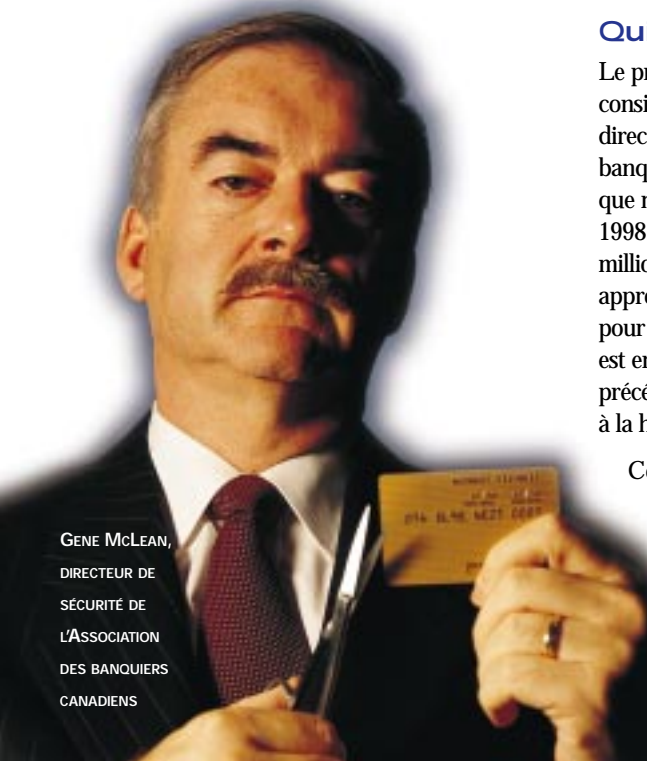
«Il ne s'agit pas de crimes anonymes, ajoute de son côté M. McLean. Les agissements du crime organisé à ce niveau finissent par avoir des retombées du côté des activités illégales de base, dont le trafic de drogue.»

Comment prévenir le problème

M. McLean explique qu'il y a toute une série de mesures que les commerçants et les clients peuvent prendre pour ne pas s'exposer aux problèmes et donc en minimiser la portée générale. Les commerçants doivent veiller à ce que leurs employés vérifient que les personnes qui présentent une carte en sont vraisemblablement le titulaire. «Vérifier la signature au dos de la carte ne prend que quelques secondes, et les clients apprécient le surcroît de sécurité que cela leur apporte.»

Il souligne également que de nouvelles technologies sont mises au point en vue de rendre l'utilisation abusive des cartes de crédit plus délicate. «L'identification biométrique et la reconnaissance de l'iris font partie des options étudiées dans le secteur bancaire. L'avantage de ces technologies est que l'utilisateur bénéficie du plus haut degré de sécurité sans aucune intervention de sa part; elles ne seront toutefois utilisées à grande échelle que d'ici trois à cinq ans.»

En attendant, M. McLean lance un avertissement à l'égard des conditions d'utilisation des cartes de paiement. «Veillez à faire écran pour que votre main ne soit pas visible quand vous tapez votre



GENE McLEAN,
DIRECTEUR DE
SÉCURITÉ DE
L'ASSOCIATION
DES BANQUIERS
CANADIENS

Suite à la page 7

Un régime de retraite collectif est né à Hamilton, sous une bonne étoile

Assurer le bien-être de ses employés n'est pas une sinécure. Chris Johnston, le président de Beauty Industries, un fabricant de vêtements pour bébés et nourrissons, semble toutefois avoir trouvé la voie. «Je me suis rendu compte que pour savoir ce que veulent mes employés, je dois penser à ce que je veux moi... Or, ce que je recherche, c'est la sécurité financière. C'est pour cette raison que j'ai mis en place un RER collectif pour le personnel.»

Il s'avère que le travail et les coûts administratifs engendrés par le RER collectif ne pèsent pas trop lourd pour l'entreprise. Les employés n'ont pas trop de mal à se familiariser avec les rouages du système; presque tous les Canadiens savent au départ ce qu'est un régime enregistré et les incidences fiscales n'ont rien de complexe.

La solution de M. Johnston illustre le principe selon lequel plus un problème paraît compliqué à résoudre, plus la solution est en fait simple. Car l'idée a fait son chemin et c'est un succès inespéré, s'accordent à dire Beauty Industries et la section locale 521 du syndicat Unite (Union of Needle Trades, Industrial and Textile Employees).

Le RER collectif, à la base de l'entente avec le syndicat

«La proposition de RER collectif de la partie patronale a vraiment retenu notre attention au moment d'entamer les négociations en novembre 1998, déclare Anna Kolacevic, présidente de la section locale auprès de Beauty Industries. Après l'avoir examinée, nous avons su qu'il s'agissait d'un élément important pour le bien-être de nos membres et pour



CHRIS JOHNSTON,
PRÉSIDENT DE BEAUTY INDUSTRIES

la qualité des relations entre eux et la direction.» À partir de ce moment et jusqu'au moment de signer la convention au printemps, le RER collectif est demeuré le pivot central de l'entente signée avec le syndicat, et il le restera.

Beauty Industries a évalué une grande variété de régimes avant de se décider pour un RER collectif de la Banque Scotia. Selon Chris Johnston, les autres produits nécessitent une connaissance plus approfondie des instruments de placement admissibles et une expertise plus poussée de la planification financière. «Nous avons trouvé que les autres régimes n'étaient pas assez souples en

plus d'être trop chers à administrer et avons estimé que leur complexité ne faciliterait pas leur adoption. Et puis notre RER collectif est plus avantageux pour les employés comme pour nous.»

Les avantages, quand on opte pour un RER collectif, sont de deux ordres. Premièrement, les cotisations de l'entreprise lui font jouir d'avantages fiscaux et les employés ont le droit de déduire leurs cotisations de leur revenu imposable. Deuxièmement, le RER collectif élimine le risque de déficit au cas où les fonds placés rapporteraient moins que prévu ou en cas de fusion avec une autre société.

Les employés peuvent transférer le capital accumulé en cas de départ

Les employés ont l'avantage d'avoir un plus grand choix d'instruments de placement et peuvent planifier leur retraite de façon plus active. Qui plus est, le capital qu'ils accumulent est transférable ailleurs en cas de changement dans la situation d'emploi. Et, même si le but de l'opération n'a jamais été de fidéliser les employés, la perception de la direction par les employés a évolué favorablement, ce qui devrait avoir un effet bénéfique sur le roulement de personnel. «Je n'aime pas trop la vieille expression gagner sur tous les tableaux, mais le fait est qu'elle décrit bien la situation, puisque tout le monde y trouve son compte, les employés comme nous.»

Avant que le syndicat entérine l'entente, Beauty Industries a demandé à la Banque

Scotia d'organiser un séminaire à l'interne pour parler du régime dans les détails sans que la direction soit présente. Par la même occasion, les employés ont pu se renseigner sur les résultats qu'aurait le régime pour eux et poser des questions spécifiques, comme par exemple sur les plafonds de cotisation et les incidences fiscales. Ils ont en outre assimilé ce que chacun doit faire pour tirer le maximum du régime.

«Nous avons tenu à ce que nos employés soient informés de ce que le régime fera pour eux par quelqu'un d'extérieur et de neutre, ajoute M. Johnston, afin qu'ils puissent voter sur la question sur la base d'une information complète et équilibrée.»

Les deux parties y trouvent leur compte

M. Johnston affirme que le régime a été apprécié de part et d'autre et que la valeur de l'entente avec le syndicat a été

rehaussée aux yeux des employés. Comme Beauty Industries et l'administrateur interne du régime se sont assurés de bien faire comprendre aux personnes concernées les possibilités et les retombées du régime, l'adoption ne fut guère plus qu'une formalité. Selon les termes de M. Johnston, «ça s'est fait sans trop de douleur».

Avec tout ce processus derrière lui, Chris Johnston n'a qu'un seul conseil à donner à une entreprise qui voudrait opter pour un RER collectif, c'est de donner le maximum d'information au personnel. «Que les gens soient syndiqués ou non, on ne peut sous-estimer l'importance d'expliquer à fond le régime aux intéressés. Le concept du RER est facile à saisir, mais on doit aussi s'assurer que tout le monde est au courant de toutes les possibilités offertes, de l'adhésion jusqu'à la retraite – n'est-ce pas là tout ce qu'on peut souhaiter, les uns et les autres ?»

Régimes d'accumulation d'épargne : économies pour l'entreprise et avantages pour les employés

Faire bénéficier le personnel d'un régime de retraite à prestations déterminées financé en grande partie par l'entreprise a été monnaie courante par le passé. Avec un tel régime, on sait d'avance exactement combien on pourra toucher à la retraite, ce qu'un calcul faisant intervenir des données telles que l'âge, le revenu et le nombre d'années de service permet de déterminer.

Néanmoins, les régimes de retraite à prestations déterminées sont devenus une charge beaucoup trop lourde pour certaines entreprises, l'employeur devant pourvoir au financement intégral, c'est-à-dire provisionner pour le versement des prestations «déterminées» auxquelles auront droit ses employés. Si les provisions sont insuffisantes, l'employeur est tenu de rétablir l'équilibre, ce qui peut l'obliger à inscrire des pertes ou des obligations à assumer au bilan.

C'est pourquoi beaucoup d'entreprises décident de nos jours de faire bénéficier leurs employés d'un régime d'accumulation d'épargne, ce qui leur évite de s'exposer à avoir des «trous» à combler. En effet, avec les RER collectifs, l'employeur n'est tenu que de cotiser à l'année, mais pas à plus long terme. En outre, avec ces régimes, les coûts administratifs diminuent et, mieux encore, les principaux intéressés peuvent faire leur part pour préparer leur retraite, ce qui est appréciable pour les employés d'aujourd'hui. Autre intérêt de ce type de régime, les fonds accumulés à l'abri de l'impôt peuvent être transférés en cas de changement d'emploi.

Voici en résumé les trois principaux types de régimes collectifs.

Le régime de retraite à prestations déterminées : L'employeur s'engage à verser des cotisations déterminées au

profit de ses employés, mais a son mot à dire sur la façon dont les fonds sont placés. Il peut par exemple proposer un choix restreint d'instruments de placement ou privilégier les placements sûrs (CPG, titres à revenu fixe).

Le RER collectif : C'est le type de régime le plus fréquemment adopté. Il fait appel à une formule que connaissent la plupart des Canadiens. Le plus souvent, l'employeur verse une quote-part des cotisations au RER de l'employé. Le participant gère lui-même ses placements dans les limites de ce qui est édicté par le gouvernement fédéral pour ce type de régime.

Régime de participation différée aux bénéfices : L'employeur cotise, mais seulement si la société fait des bénéfices. Les employés peuvent donc compter sur une participation aux gains de la société, ce qui les incite à contribuer à ce que l'entreprise soit rentable et obtienne de bons résultats.

Vous voulez instaurer un régime de retraite pour vos employés ?

Alors, veillez à ce qu'ils aient toutes les données en main

Le savoir, c'est le pouvoir. Ce vieil adage prend tout son sens quand il s'agit de mettre sur pied un régime pour aider ses employés à préparer leur retraite. Dans un tel contexte en effet, les employés ont besoin d'être informés, et ce dès que s'engagent les négociations pour mettre les conditions par écrit.

Passons en revue les trois grands domaines qui devraient être couverts dans l'entente avec le fiduciaire du régime.

Informer les participants

La communication ne doit pas cesser passé le stade de l'inscription des intéressés. Il faut au contraire que l'employeur et le fiduciaire s'engagent dans un processus de longue haleine pour informer les employés grâce à un programme comportant les éléments suivants.

- exposés oraux à l'intention des nouveaux participants et distribution de documents explicatifs;
- séances d'information sur les investissements des particuliers et sur la répartition des placements;
- bulletin d'information sur le régime et sur les possibilités de placement;
- ligne d'assistance téléphonique/ service d'aide en ligne;
- réunions didactiques à intervalles réguliers;
- consultations individuelles.

Le fiduciaire et l'employeur ont la responsabilité conjointe de veiller à ce que les participants soient bien informés. Toutefois, c'est l'entente qui intervient entre ces deux parties qui, outre les politiques internes de la société, doit définir les responsabilités respectives.

Planification pré- et post-retraite

Au seuil de la retraite, les besoins changent. À ce stade, on ne recherche plus uniquement l'appréciation du capital; d'autres considérations entrent en ligne de compte, comme les rentes, les fonds de revenu de retraite, la planification financière, les assurances et le testament et autres considérations en matière de succession. Le contrat avec le fiduciaire doit spécifier les modalités de gestion et préciser ce qui adviendra des fonds investis et accumulés dans le régime au départ à la retraite de tout participant. Des ressources pour obtenir des conseils et de l'aide doivent en outre être prévues pour les participants qui sont proches de quitter leur emploi, qui doivent cesser

leurs fonctions avant l'âge normal ou qui sont déjà à la retraite.

Service garanti

Un régime de retraite collectif doit non seulement être efficacement organisé, mais il faut en outre que le contrat qui l'instaure définisse les responsabilités du fiduciaire pour ce qui est de l'administrer et de rendre des comptes. Un contrat bien rédigé doit décrire avec précision les conditions d'adhésion, les possibilités d'opérer des changements dans les cotisations et les modalités de traitement de celles-ci; les modes de versement et les règles de liquidation des placements; l'émission de relevés d'impôt, l'envoi d'états de compte et la diffusion de rapports et de renseignements sur les instruments de placement et les rendements. Le document doit en outre stipuler que les participants doivent régulièrement être informés de la situation de leurs placements. Il doit en outre prévoir des recours pour que ceux-ci puissent faire des remarques ou déposer des plaintes, et une procédure pour y donner suite doit être établie.

Pour que les employés aient une réelle maîtrise du régime d'entreprise qui doit leur servir à accumuler du capital, l'une des choses les plus importantes est de veiller à ce qu'ils disposent de tous les renseignements voulus et de tous les outils nécessaires pour tirer le maximum de leurs cotisations et préparer leur retraite adéquatement. Après tout, le but de la manœuvre n'est-il pas d'encourager les employés qui demeurent fidèles à leur poste ?



TRADEXPRESS

Cyber-LC aide Simpsons Motors à tourner rondement

L'utilisateur a le choix d'utiliser une lettre de crédit standardisée ou ses propres modèles. La saisie des données est facilitée par les menus déroulants. Une fois qu'une demande de lettre de crédit a été entrée ou modifiée, il suffit de transmettre pour que le serveur du site Web intègre les données.

M. Harris apprécie également les caractéristiques de sécurité du système. «La sécurité sur Internet était une grande préoccupation pour nous. Or, nous sommes satisfaits du degré de protection qu'offre la Banque Scotia. L'accès est restreint aux utilisateurs autorisés dotés d'un nom d'utilisateur, d'un code d'identification et d'un mot de passe uniques. Qui plus est, le réseau est contrôlé en permanence. En fait, nous avons même été appelés par des

employés de la Banque Scotia qui ont demandé à vérifier certaines données transmises.»

Toute l'information entrée ou modifiée qui parvient à la Banque Scotia est cryptée pour en assurer l'intégrité et la confidentialité; elle ne peut donc être altérée en cours de transmission. À l'arrivée, les données sont également cryptées avec le logiciel spécialisé de la Banque Scotia en vue d'être stockées sur le serveur. La sécurité est donc d'autant mieux assurée que les intrusions sont exclues.

Simpsons Motors utilise le système depuis septembre 1998. «Nous avons été parmi les premiers à adopter cette technologie et nous sommes ravis du résultat, ajoute M. Harris. La gestion de l'entreprise s'en trouve améliorée.»

† TRADEXPRESS Cyber-LC marque de commerce de la Banque de Nouvelle-Écosse

Fraudes sur les cartes de crédit

code, méfiez-vous des claviers fixés au comptoir, et faites attention aux caméras cachées. L'opération devrait toujours pouvoir se faire sans risque, avec le clavier en main.»

Conclusion de M. Jamieson : «Mieux vaut ne jamais quitter votre carte des yeux, même au restaurant ou au poste d'essence. Pour récupérer votre profil client, deux passages dans un lecteur suffisent. Vous devez toujours prendre soin de préserver vos données personnelles, qui sont la monnaie d'échange de la société de l'information.

L'Association des banquiers canadiens a publié une brochure portant sur la prévention de la fraude intitulée Protéger ses intérêts. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez appeler le 1 800 263-0231 ou visiter le site Web de l'association (www.cba.ca).

Calendrier BVA

Dix-septième conférence annuelle de l'Association de gestion de trésorerie du Canada

Conférence portant sur l'art de gérer la trésorerie. La Banque Scotia sera le promoteur des déjeuners-ateliers du dimanche et du lundi matin. Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur le site www.tmac.ca/conf99/index.htm Du 3 au 6 octobre 1999
Winnipeg (Manitoba)

E-Commerce in the New Millenium

Osgoode Hall Law School
Renseignements : (416) 650-8116
ou courrier électronique pdp@yorku.ca
Du 13 au 14 octobre
Palais des congrès du Toronto métropolitain
Toronto (Ontario)

Global Concepts Consulting

Organisateur : Internet Forum
Renseignements : (770) 300-9400
Du 27 au 29 octobre 1999
Hotel Adolphus
Dallas, Texas

«TMA99 20 Years of Treasury Excellence»

Les cadres responsables des services de finance et trésorerie comme vous ont conçu le programme de cette conférence, où l'on vous invite à vous pencher sur les dernières tendances et les grandes questions de l'heure. Vous avez le choix entre plus de 140 présentations et ateliers différents. Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur le site www.tma-net.org
Du 24 au 27 octobre 1999
Los Angeles Convention Center,
Los Angeles, Californie

Regular Compliance for Financial Institutions

Organisateur : Institut canadien
Renseignements : (416) 927-0718
Du 15 au 17 novembre 1999
Hôtel King Edward
Toronto (Ontario)

La ville de Barrie, en Ontario fait l'expérience d'un mode de paiement novateur : la «carte intelligente»

Dans le prochain numéro du *BVA de la Banque Scotia*, le commerce électronique sera à l'honneur, puisque nous comptons vous présenter un certain nombre de nouvelles technologies en train de faire surface dans ce domaine passionnant. La ville de Barrie, en Ontario, sera en vedette, puisqu'elle est devenue, dans le cadre d'un projet pilote, un véritable terrain d'expérimentation pour la carte VISA* Cash de la Banque Scotia, une carte dite «intelligente».

Cette carte intelligente est le produit d'un projet auquel la Banque Scotia et VISA Canada ont collaboré. Elle incorpore une puce électronique qui permet de la «recharger» avec de l'argent provenant d'un compte bancaire. Plus de cent bornes de réapprovisionnement

ont en effet été mises en place un peu partout dans la ville. Ce nouveau mode de paiement est en outre accepté par les compagnies de transport public de Barrie ainsi que par un grand nombre de distributeurs automatiques et de machines de laverie automatique. Au Georgian College, la carte d'étudiant et la carte VISA cash ne forment plus qu'un, ce qui a bien des avantages pour les étudiants.

Voici ce qu'en dit Cathy Neuss, la registraire adjointe du collège : «Nous savions que la carte VISA cash fonctionnerait bien dans nos points de vente au détail, comme par exemple la librairie, alors nous avons muni les étudiants de cartes et avons installé des appareils permettant de les recharger. La réaction a été si unanimement positive que la Banque Scotia a décidé d'étendre l'utilisation aux distributeurs automatiques et aux photocopieuses. Partant, nous avons trouvé naturel de jumeler la carte VISA Cash et la carte d'étudiant.»

Le projet a jusqu'à présent été couronné de succès. Plus de 300 commerçants participent au programme et plus de 40 % des habitants se servent de la carte VISA Cash pour effectuer des paiements.



Le succès de ce projet pilote laisse augurer que la technologie de la carte intelligente a un brillant avenir devant elle. Sur cette toile de fond, nous vous donnerons également une idée de ce que la Banque Scotia et les entreprises participantes envisagent comme possibilités d'apporter encore plus d'avantages aux commerçants et à leurs clients.

* Marque déposée de VISA

BVA

BULLETIN VALEUR AJOUTÉE

Le BVA de la Banque Scotia est produit par Services bancaires électroniques, Clientèles commerciale et grandes entreprises de la Banque Scotia à l'intention de ses clients commerciaux. L'information qui y est présentée est présumée provenir de sources fiables. Toutefois, ni la Banque, ni aucun de ses employés n'engage sa responsabilité quant à l'exactitude des renseignements fournis.

Éditeur

J. Drew Brown, vice-président principal,
Services bancaires électroniques, Clientèles commerciale et grandes entreprises

Rédactrice

Lisa Hartley, directrice,
Communications et marketing,
Services bancaires électroniques,
Clientèles commerciale et grandes entreprises
Téléphone : (416) 866-7053

Donnez-nous votre avis

Adresse postale : Services bancaires électroniques,
Clientèles commerciale et grandes entreprises
44, rue King Ouest, Toronto (Ontario) M5H 1H1
Courrier électronique : cashmanagement@scotiabank.ca
Télécopieur : (416) 933-2382
Site Web : <http://www.banquescotia.ca/ScotiabankFr/ctms>

MC Marque de commerce de
La Banque de Nouvelle-Écosse

Tous les autres noms de produits et services sont des marques de commerce ou des marques déposées de leurs propriétaires respectifs. L'affichage de marques de commerce dans cette publication n'implique pas forcément la concession d'une licence.

© Banque Scotia, 1999

Banque Scotia
Services bancaires électroniques
44, rue King Ouest
Toronto (Ontario) M5H 1H1

